



Montreuil, le 14/10/2020

Pour l'intérêt général et l'avenir des agents pas de précarisation à la DGFIP !

**Porteur d'obligations et de droits, le statut général des fonctionnaires est fondé sur les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité.
C'est une garantie et une protection pour les agents, la population et l'intérêt général.**

La loi dite de transformation de la Fonction Publique (LTFP) vise notamment à remplacer le statut général des fonctionnaires, les dispositifs statutaires et réglementaires, le pilotage salarial avec le point d'indice, par une contractualisation généralisée au sein de la Fonction Publique.

A la DGFIP, le développement de la contractualisation est donc engagé :

La DG a annoncé en septembre 2020 une campagne de recrutement pour l'ensemble des directions de 219 emplois contractuels sur des emplois vacants C, 27 B et 24 A. Des annonces ont été publiées sur les sites « Place de l'emploi public », « pôle emploi » et « Le bon coin » avec des chiffres bien différents : 195 C, 75 B et 163 A. La durée des contrats pourra aller de un à trois ans. Signatures au plus tard le 14 décembre.

Notons que 300 directeurs sont en cours de recrutement par contrats de 3 ans (renouvelables une fois) auprès d'autres ministères ou du privé (pour un état-major de « cost-killers » ?).

Des recrutements supplémentaires de contractuels pourront être autorisés, y compris s'il y a des titulaires en attente, sur des « métiers » correspondant à des besoins spécifiques et exigeant des compétences particulières. Ils se feront au cas par cas après échanges entre la direction locale et la DG.

Autant dire que des recrutements de contractuels pourront intervenir sur n'importe quel poste !

De plus, pour un recrutement d'un contractuel C, il est exigé soit une expérience professionnelle, soit un Bac. Or le concours C est ouvert aux non bacheliers... cela reviendra donc à payer un agent correspondant normalement à un concours Bac, au niveau d'un agent correspondant au concours sans le Bac, tout en limitant davantage l'accès aux non diplômés sans expérience professionnelle. Rappelons par la même occasion que les concours assurent une égalité d'accès à l'emploi public.

Aucune carrière, aucune évolution salariale pour les contractuels en CDD, bienvenue dans la précarité en mode DGFIP !

Ces recrutements interviennent alors que la liste complémentaire au concours d'agent C n'a même pas été appelée en totalité, et qu'à l'horizon 2022, 4900 suppressions d'emplois sont programmées. Les personnes sur liste d'attente et les agents en attente de mutation apprécieront !

Afin d'éviter notamment le dumping social et les divisions entre agents titulaires et agents précaires, la CGT revendique l'abrogation de la LTFP et exige un plan de titularisation pour tous les agents contractuels.

Plutôt que d'introduire la précarité au sein de notre administration, les gouvernants feraient mieux d'étendre et améliorer les droits des travailleurs dans l'ensemble du monde du travail et d'embaucher par concours au sein de l'administration des fonctionnaires sous statut !

L'indépendance et la neutralité de la Fonction Publique sont indissociables du statut.

**Aucun agent ne doit rester isolé !
C'est collectivement que nous réussirons à défendre notre avenir à la DGFIP !
Réunissons-nous et décidons des actions à mener !**



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 -
☎ : 01.48.70.71.63 📧 : @cgt.fnpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📧 : @cgt_fnpub (CGTFinancesPubliques)

